

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 19
Procurations : 8
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00079
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUING, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT donne pouvoir à M. Hubert BECKER
Absent(e)s/excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, le décompte des votes et le bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de Mme le MAIRE,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 19	Dont procurations : 8
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20210712-D20210007910-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 19
Procurations : 8
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00080
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUING, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUING, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT donne pouvoir à M. Hubert BECKER
Absent(e)s/excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021.

RAJOUT D'UN POINT À L'ORDRE DU JOUR

Mme le MAIRE rappelle qu'il est possible, en application de l'article 2121-12 du Code général des collectivités territoriales, en cas d'urgence, d'ajouter un point à la convocation du conseil municipal, sans toutefois que le délai de convocation ne puisse être inférieur à un jour franc. En début de séance, le Maire rend compte de cette nouvelle convocation et le conseil municipal se prononce l'ajout du point ou décide de renvoyer la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Ainsi, Madame le MAIRE propose d'ajouter à l'ordre du jour du conseil municipal un point concernant le recours à l'Etablissement Foncier Public d'Alsace pour l'exercice du droit de préemption sur une parcelle en vente à Kaisersberg pour lequel le rapport et projet de délibération a été transmis le vendredi 9 juillet 2021.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales
VU la transmission à tous les membres du conseil municipal d'un projet de rapport et de délibération le vendredi 9 juillet 2021

CONSIDERANT qu'il est urgent de se prononcer sur le ce projet sans attendre une prochaine session du conseil municipal,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTÉ la proposition de Mme le Maire d'examiner le point « recours à l'Etablissement Foncier Public d'Alsace pour l'exercice du droit de préemption sur une parcelle en vente à Kaisersberg » lors de la séance présente.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20210712-D20210008010-DE

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 19	Dont procurations : 8
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 19
En fonction : 29
Présents : 19
Procurations : 8
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00081
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s): Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s): Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT donne pouvoir à M. Hubert BECKER
Absent(e)(s) excuse(e)(s): Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s): M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

RECOURS À L'ETABLISSEMENT FONCIER PUBLIC D'ALSACE POUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UNE PARCELLE EN VENTE À KAYSERSBERG

Mme Le MAIRE rappelle que sur le périmètre de la commune historique de Kayersberg un PLU est en vigueur, ce qui permet d'exercer le droit de préemption lors de cessions dont le foncier présente un intérêt pour l'aménagement communal.

Dans ce cadre, la commune a été destinataire d'une déclaration d'intention d'aliéner pour une parcelle bâtie située 54 route de Lapoutroie, d'une surface totale de 34a 52ca. Cette parcelle est contiguë à la maison forestière, propriété communale, l'ensemble étant intégré dans une Opération d'Aménagement Programmé (OAP) du futur PLUi, à titre de zone de densification urbaine pour la partie constructible.

Afin d'obtenir la maîtrise foncière sur le périmètre de cette OAP, il apparaît intéressant pour la Commune d'exercer son droit de préemption sur la parcelle en vente. La transaction a été conclue à 430.000 € entre le propriétaire actuel et l'acheteur qui serait évincé dans le cadre de cette préemption.

Il est proposé que l'Etablissement Public Foncier assure, pour le compte de la Commune, le portage financier de cette opération dans l'attente de la concrétisation d'un projet d'urbanisation.

La commission d'urbanisme réunie le 7 juillet s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.

Le vous remercie de bien vouloir en délibérer.

RECU EN PREFECTURE
Le 15 juillet 2021
VIA DOTELEC - Domatis

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des collectivités territoriales,

VU les articles L. 211-1, R. 211-1-1 et suivants, L. 324-1 et suivants, et L. 300-1 du Code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Kaysersberg, approuvé en date du 2 décembre 2013, modifié le 21 juillet 2014, mis à jour le 16 novembre 2017,

VU la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg en date du 22 janvier 2015 ayant institué le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des plans de zones des communes membres, dont la commune de Kaysersberg Vignoble, et ayant délégué l'exercice de ce droit à chaque Commune membre sur son propre territoire pour la réalisation des actions ou opérations d'intérêt communal répondant aux objectifs définis à l'article L. 300-1 du Code de l'urbanisme,

VU les statuts en date du 31 décembre 2020 de l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER (EPF) d'Alsace,

VU le règlement intérieur du 16 juin 2021 de l'EPF d'Alsace portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat des biens acquis par l'EPF pour le compte de ses membres,

VU la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) N°06816221A0027, notifiée par Maître Béatrice GUILLIER, notaire à Kaysersberg Vignoble, reçue en Mairie le 17 juin 2021, portant sur un bien situé à Kaysersberg Vignoble, 54 Route de Lapoutroie, parcelle cadastrée section 8, n°b/201/19, d'une contenance de 34,52 ares, au prix de QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS (430.000 EUROS) avec en sus une commission d'agence à la charge de l'acquéreur d'un montant de VINGT MILLE EUROS (20.000 €) TTC.

VU les extraits des documents d'élaboration du PLU intercommunal de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg, et en particulier, l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) n°D6a, dite « Maison Forestière », prévoyant un aménagement d'ensemble de ce secteur,

VU la synthèse des travaux de la Commission urbanisme en date du 06 juillet 2021, approuvant notamment le projet communal de création d'un collectif d'un collectif de logements sur la parcelle située 54 Route de Lapoutroie, cadastrée section 8, n°b/201/19.

Considérant que la parcelle objet de la DIA susvisée est située dans un secteur particulièrement stratégique pour la commune de Kaysersberg Vignoble, faisant l'objet d'un projet d'opération d'aménagement d'ensemble porté par la commune, lequel projet se traduit ainsi qu'en témoignent les documents graphiques ci-annexés, d'ores et déjà par :

- Une maîtrise foncière d'un corpus significatif de parcelles adjacentes : la parcelle située 54 Route de Lapoutroie, cadastrée section 8, n°b/201/19, étant partiellement enclavée au sein d'un ensemble de propriétés communales, dont notamment la « Maison Forestière » contiguë,

- Une inscription de l'emprise de cette opération d'aménagement dans les documents d'urbanisme : ledit bien étant partiellement situé dans l'emprise d'un îlot de densité inscrit au PLU, et situé également pour partie dans le périmètre d'une OAP du futur PLU, à titre de zone de densification urbaine,

Considérant qu'ainsi, l'acquisition du bien situé à Kaysersberg Vignoble, 54 Route de Lapoutroie, parcelle cadastrée section 8, n°b/201/19, présente un intérêt certain pour la commune dans la mesure où une maîtrise foncière publique permettra la mise en œuvre du projet urbain porté par la commune de Kaysersberg Vignoble, de construction d'un collectif de logements sur la parcelle susvisée, répondant aux objectifs de l'opération d'aménagement d'ensemble visant à la densification urbaine de ce secteur, tel qu'approuvé par la Commission urbanisme en date du 06 juillet 2021,

Considérant que cette acquisition s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique d'aménagement et la politique de logement de la commune de Kaysersberg Vignoble, et présente un intérêt général certain compte tenu que la dimension de la zone n'est pas excessive au regard du projet, qu'elle est adéquate, et que le coût prévisible de l'opération ne paraît pas disproportionné,

Considérant que cette acquisition peut être envisagée par l'intermédiaire de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace, lequel assurera, pour le compte de la commune, le portage financier de cette opération dans l'attente de la concrétisation du projet urbain susvisé,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la poursuite du projet urbain de construction d'un collectif de logements répondant aux objectifs de l'opération d'aménagement d'ensemble visant à la densification urbaine de ce secteur, dans l'emprise duquel est compris le bien situé à KAYSERSBERG VIGNOBLE (Haut-Rhin), 54 route de Lapoutroie, cadastré section 8, n°b/201/19, d'une superficie totale de 34 ares 52 ca,.

DEMANDE à l'EPF d'Alsace d'acquiescer et de porter le bien situé à KAYSERSBERG VIGNOBLE (Haut-Rhin), 54 route de Lapoutroie, cadastrée section 8, n°b/201/19, d'une superficie totale de 34 ares 52 ca, consistant en une parcelle bâtie comprise dans un secteur OAP du futur PLU comme zone de densification urbaine.

SUBDELEGUE ponctuellement à EPF d'Alsace, pour ce faire, l'exercice du droit de préemption urbain pour le bien objet de la DIA N°06816221A0027, aux conditions et prix et de la DIA, savoir, QUATRE CENT TRENTE MILLE EUROS (430.000 EUROS), avec en sus une commission d'agence à la charge de l'acquéreur d'un montant de VINGT MILLE EUROS (20.000 €) TTC, dans le but de poursuivre le projet urbain de construction d'un collectif de logements dans une perspective de densification urbaine, lequel projet s'intègre dans une opération d'aménagement d'ensemble de ce secteur.

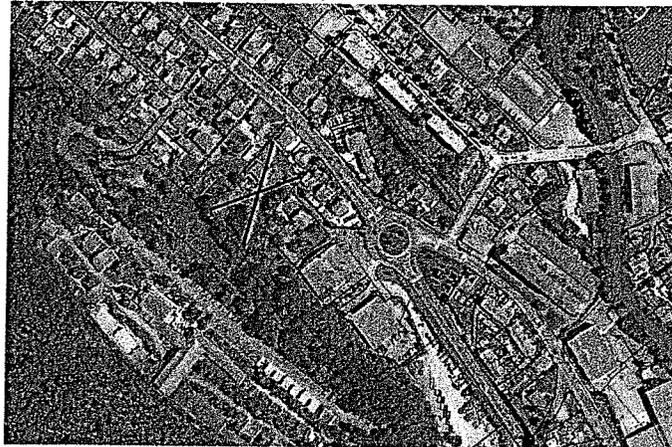
APPROUVE les dispositions des projets de convention de portage foncier pour une durée de 5 ans et de mise à disposition de bien annexés à la présente délibération,

AUTORISE MME le MAIRE à signer lesdites conventions nécessaires à l'application de la présente délibération.

ANNEXE – Documents graphiques

Propriétés communales (délimitation rouge)

X Parcelle concernée par la préemption



Projet d'OAP du PLUi



VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 19	Dont procurations : 8
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

M. Schwartz

Martine SCHWARTZ

4

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 19
Procurations : 8
Excuses : 1
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00082
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Patrick PETER donne pouvoir à M. Henri STOLL, Mme Magali GILBERT donne pouvoir à M. Hubert BECKER
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 07 JUIN 2021

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :

<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 7 juin 2021

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 19	Dont procurations : 8
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

M. Schwartz

Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20210712-020210008210-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 16
Procurations : 6
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00083
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)s excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au pont : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

APPROBATION DE LA SÉANCE DU 28 JUIN 2021

Mme le MAIRE explique à l'assemblée que le compte-rendu du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant :
<http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

Mme Nathalie TEBANO, MM. Hubert BECKER et Henri STOLL quittent la salle avant le vote.
Le nombre de votant est de : 22 (16 présents + 6 procurations).

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 16	Dont procurations : 6
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20210712-D20210008310-DE

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 16
Procurations : 6
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00084
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)s excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au pont : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

**COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS
CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Mme le MAIRE expose à l'assemblée ce qui suit :

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU les délégations accordées au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kaysersberg Vignoble n°2020/060 en date du 20 juillet 2020,
CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme le MAIRE en vertu de ces délégations,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

Alinéa 4 : Marchés publics

Informatique

LOT	Intitulé	SOCIETE RETENUE	MONTANT € H.T.
Lot unique	Mise en œuvre d'un environnement de travail intégrant l'évolution des architectures Systèmes, Postes de travail, Réseaux et Support	GLOBAL INFO	228 993,00 €

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20210712-D20210008410-DE

Musée Schweitzer :

Lots	Date	Objet	Titulaire	Montant HT de l'avenant
Lot 4 CHARPENTE/ BARDAGE	17/05/2021	Avenant n° 4 Avenant de transfert de société Bois et Techniques SARL au profit de Bois et Techniques SAS	BOIS & TECHNIQUES SAS	Sans objet
Lot 4 CHARPENTE/ BARDAGE	1/06/2021	Avenant n° 5 : Montant du marché initial : 187 765,44 € HT Montant du marché initial + avenants : 252 313,93 € HT	BOIS & TECHNIQUES SAS	+ 1905,92 €
LOT 17 ELECTRICITE/ COURANTS FAIBLES	25/06/2021	Mise en place d'une surveillance vidéo Avenant n° 2 : Montant du marché initial : 100 185,60 € HT Montant du marché initial + l'avenant 1 : 103 993,86 € HT	ELEC 2M	+ 13 192,70 €
LOT 16 REFECTION DES FACADES/BOIS ERIES EXTERIEURES	25/06/2021	Réfection du cadran de l'horloge, rue du Général de Gaulle Montant du marché initial : 36 845,76 € HT Montant du marché initial + avenant 1 : 37 965,76 € HT	LAMMER	+ 1 750 €

Alinéa 26 attribution de subventions :

FINANCEUR	Dispositif	Objet/ projet	Montant subventionnable HT	Montant HT	Taux
ETAT	DSIL 2021 – Rénovation énergétique	Rénovation énergétique du périscolaire « l'île aux enfants » Sigolsheim	230 000 €	92 000 €	40 %
Communauté Européenne d'Alsace	Fonds de soutien aux projets de proximité	Création du skate park Sigolsheim	20 000 €	8 000 €	40%
Etat- Ministère de l'Education Nationale	Plan de relance continuité pédagogique	Appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires	107 560 €	26 740 €	25%
Etat – Ministère de la Culture	Opération de fouilles archéologiques	Fouilles archéologiques préventives du fait de la reconstruction du rempart effondré du château du Schlossberg	20 400 €	3 060 e	15%

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 16
Procurations : 6
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00085
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)(s) excusé(e)(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au pont : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

**VI DES ASSOCIATIONS DE KAYSERSBERG VIGNOBLE : RÈGLEMENT
D'ATTRIBUTION DES AIDES COMMUNALES**

Le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants.

Avec près de 80 associations évoluant dans les domaines sportifs, culturels, patrimoniaux, sociaux, humanitaires ou de loisirs, la Commune de Kaisersberg Vignoble bénéficie d'un tissu associatif riche et diversifié, qui contribue à l'épanouissement individuel et collectif, à la cohésion sociale et encourage l'apprentissage de la citoyenneté. Les associations jouent également un rôle fondamental pour le développement local, la vie et l'animation de la Commune.

La Commune de Kaisersberg Vignoble encourage et soutient activement cette dynamique associative. Elle peut donc, à ce titre, accorder des subventions à des associations dont les objectifs sont reconnus d'intérêt général, en cohérence avec les orientations de la commune et dans le cadre d'un véritable partenariat. Les formes de soutien peuvent être de type moral, logistique ou financier. Le soutien financier se caractérise par l'octroi d'une subvention annuelle

Dans un souci de transparence, la Commune de Kaisersberg Vignoble souhaite s'engager, avec l'établissement d'un règlement d'attribution des aides aux associations, à communiquer les principes d'attribution des subventions.

Toutefois, il semble important de rappeler que:

- La Commune dispose d'un pouvoir discrétionnaire pour accorder ou refuser une subvention (dimension facultative de la subvention).

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20210712-D20210008510-DE

- De même, le bénéfice d'une subvention ne donne aucun droit quant à son renouvellement (dimension précaire de la subvention).
- La Commune attribue des subventions sous condition d'une utilité locale, selon la libre appréciation du conseil municipal (dimension conditionnelle de la subvention).

Le règlement d'attribution des aides aux associations précise les règles d'attribution des subventions municipales au profit des associations :

- les aides financières (subventions annuelles de fonctionnement général, subventions pour des actions ponctuelles, subventions pour appels à projet) allouées par la Commune,
- les aides en nature (mise à disposition de locaux, de matériel, de personnel...).

Il en définit les conditions générales d'attribution et les modalités de paiement, sauf dispositions particulières prévues explicitement dans la délibération attributive.

Le règlement sera disponible sur le site de la Commune de Kaysersberg Vignoble dans l'onglet « Vie associative », et diffusé à l'ensemble des associations de la Commune et à toutes associations qui en feront la demande.

Le Conseil Municipal se réserve la possibilité de modifier à tout moment, par délibération, les modalités du présent règlement.

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur ce règlement dont le projet est annexé à la présente.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis favorable de la Commission Culture, Animation et Relations avec les Associations du 30 juin 2021

CONSIDERANT que le dynamisme de la vie associative est une des richesses de la vie locale et contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif des habitants, qu'il convient de soutenir

CONSIDERANT que les associations sont un acteur fondamental pour le développement local, la vie et l'animation de la Commune.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

ADOPTE le règlement d'attribution des subventions municipales tel qu'il est annexé à la présente délibération,

APPROUVE la procédure d'attribution de subventions communales aux associations du territoire et les modalités de sa mise en œuvre,

CHARGE Mme le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 16	Dont procurations : 6
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

 Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 26
Procurations : 6
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00086
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Albino DA SILVA
Procurat(i)on(s) : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)(s) excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

MISSIONS DE SERVICE CIVIQUE

Mme le MAIRE fait part à l'assemblée.

Le service civique a été créé par la loi du 10 mars 2010, dans l'objectif de mobiliser la jeunesse face aux défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes de 16 à 25 ans un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétence, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel.

Le service civique est ainsi :

- un engagement volontaire d'une durée de 6 à 12 mois pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général dans un des neuf domaines d'intervention reconnus prioritaires pour la Nation: culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport ; étant précisé qu'en moyenne les missions proposées par l'organisme d'accueil sont d'une durée maximum de 8 mois.
- d'au moins 24 heures hebdomadaires;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État (522,87 € bruts soit 473,04 € nets, et d'un soutien complémentaire, pris en charge par l'organisme d'accueil (119,02 € bruts soit 107,08 € nets) ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État ;
- pouvant être effectué auprès d'organismes à but non lucratif ou de personnes morales de droit public, en France ou à l'étranger.

Pour accueillir un ou plusieurs engagés en service civique, l'organisme d'accueil doit être titulaire d'un agrément (désormais délivré par les services de l'Education Nationale) et

proposer des missions « utiles à la société » et faisant partie d'un référentiel construit par l'Agence nationale pour le service civique dans les différents thématiques rappelées ci-dessus. L'agrément est accordé dès lors que l'organisme d'accueil a montré sa capacité à accompagner les engagés dans la réalisation des missions qui leur sont confiées. Un tuteur doit être désigné au sein de la structure d'accueil à cette fin. Il sera chargé de préparer et d'accompagner le volontaire dans la réalisation de ses missions.

Ce dispositif s'inscrit dans la volonté de la collectivité de développer une politique jeunesse innovante en offrant notamment à tous les jeunes du territoire la possibilité de s'engager dans des projets d'intérêt général leur permettant de devenir des citoyens acteurs d'un meilleur vivre ensemble. Pour Kayserberg Vignoble, il serait possible de proposer des missions de plusieurs ordres, comme par exemple :

- L'accompagnement des usagers des services publics via la médiation numérique
- La lutte contre la fracture numérique
- Le soutien au bénévolat en accompagnant la participation des habitants
- Le développement du sport santé
- L'éducation par les loisirs, l'éducation à la transition écologique.
- Participer à la médiation et à l'organisation d'événements festifs et culturels, etc.

En outre, les missions pourraient être proposées en lien avec les associations de Kayserberg Vignoble qui en manifesteraient l'intérêt, afin de renforcer leurs liens avec la commune, cette dernière prenant à sa charge le coût résiduel de la mission (soit 952,16 € pour un mission de 8 mois).

Afin de faire bénéficier des jeunes citoyens de ce dispositif au service de la commune, il vous est proposé de solliciter un agrément pour 2 missions de service civique. En cas d'accord, l'agrément pourrait être étendu par avenant pour un maximum de XX missions simultanées, si les conditions de tutorat et d'accompagnement des volontaires peuvent être remplies.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU la Loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le service civique,
VU le décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au service civique,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de mettre en place le dispositif du service civique au sein de la commune de Kayserberg Vignoble (ou établissement) à compter du 1^{er} septembre 2021.

AUTORISE Mme le Maire à demander l'agrément nécessaire auprès de la direction départementale interministérielle chargée de la cohésion sociale et à formaliser les missions proposées.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2021

VIA DOTELEC - Dematis

068-200052603-20210712-D20210008610-DE

AUTORISE le Maire à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et les conventions de mise à disposition auprès d'éventuelles personnes morales.

DIT que les crédits nécessaires au versement d'une prestation en nature ou d'une indemnité complémentaire tel que prévu par l'article R121-25 du service national pour la prise en charge de frais d'alimentation ou de transport seront inscrits aux budgets successifs.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 16	Dont procurations : 6
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine Schwartz
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 16
Procurations : 6
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00087
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Audrey WENSON donne pouvoir à M. Vincent TEMPE (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

CRÉATION D'UN EMPLOI D'APPRENTI SUR UN POSTE DE CHARGÉ DE MISSION «PARTENARIATS / MÉCÉNAT» POUR LE FUTUR CENTRE SCHWEITZER

Mme Eliane STAHL, adjointe au maire, expose à l'assemblée :
Afin de diversifier les sources de financement du projet, la Ville de Kaysersberg Vignoble lance une stratégie de mécénat et de financement participatif visant à associer les acteurs privés (entreprises, fondations d'entreprises, associations, particuliers, etc.) au projet de développement du Centre Schweitzer et traduisant ainsi une volonté de s'ouvrir à des partenaires, autour d'un projet partagé et de valeurs communes.

Il s'agira d'affirmer la démarche de partenariats durables de la Ville de Kaysersberg Vignoble avec le monde économique, en menant avec ses acteurs des actions de qualité. Cette vision induit une volonté de co-construction entre le territoire et les entreprises autour de valeurs communes. Amener les entreprises à s'impliquer dans le projet du nouveau Centre Schweitzer et partager les mêmes priorités passe par une action de sensibilisation, un service rendu au niveau d'exigence élevé et un rapport gagnant-gagnant.

Afin de monter des partenariats de qualité, il conviendrait de dédier une personne à plein temps à ce poste, le sérieux et l'importance de la stratégie dépendant effectivement de la qualité de la démarche de recherche de partenariats pérennes.

Dans cet objectif, il vous est proposé de créer un poste d'apprenti « Partenariats/Mécénat » chargé d'assister la chargée de mission « Centre Schweitzer » dans la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de donateurs particuliers et entreprises (mécénat et financement participatif). Le profil recherché est celui d'un(e) étudiant(e) en école de commerce, de communication, IEP ou master option marketing, communication et valorisation des territoires ou gestion et conduite de projets, doté(e) d'un excellent relationnel et ne craignant pas de prospecter, de téléphoner, de chercher des contacts.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
066-200052603-20210712-D20210008710-DE

En effet, ce poste nécessite de réelles aptitudes « commerciales » au service de la mission culturelle et un intérêt pour la thématique de la paix autour d'un projet partagé et de valeurs communes.

Il vous est proposé de réorienter un poste d'apprenti créé par délibération du 15 juin 2020 et actuellement non pourvu vers cette nouvelle mission.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,
VU le code général des collectivités territoriales ;
VU le Code du travail et notamment les articles L. 6211-1 et suivants,
VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
VU la loi n° 92-675 du 17 juillet 1992 modifiée portant diverses dispositions relatives à l'apprentissage, à la formation professionnelle ;
VU le décret n° 93-162 du 2 février 1993 modifié relatif à la rémunération des apprentis dans le secteur public non industriel et commercial ;
VU la loi n° 97-940 du 16 octobre 1997 relative au développement d'activités pour l'emploi des jeunes ;
VU la circulaire n° 2007-04 du 24 janvier 2007, précisant les modalités de détermination de la rémunération à verser aux différents apprentis au vu de leur niveau et du diplôme préparé ;
VU la loi n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 modifiée relative à l'orientation et à la formation professionnelle tout au long de la vie ;
VU la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 modifiée relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;
VU la loi n° 2014-288 du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale ;
VU la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
VU le décret n° 2016-1998 du 30 décembre 2016 fixant la liste des collectivités territoriales autorisées à participer aux expérimentations prévues aux articles 76 et 77 de la loi n° 2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels ;
VU le décret n° 2017-199 du 16 février 2017 relatif à l'exécution du contrat d'apprentissage dans le secteur public non industriel et commercial ;
VU la loi n° 2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel
VU l'ordonnance n° 2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;
VU le Décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;
VU la délibération du 15 juin 2020 créant 3 postes d'apprentis
VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2021.00053 du 26 avril 2021 approuvant le déploiement d'une stratégie de mécénat pour le futur Centre Schweitzer ;

VU la délibération du conseil municipal de Kaysersberg Vignoble n°2021.00054 du 26 avril 2021 approuvant le déploiement d'une stratégie de financement participatif pour le futur Centre Schweitzer ;

CONSIDÉRANT que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration ; que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre ;

CONSIDÉRANT que ce dispositif présente un intérêt tant pour les jeunes accueillis que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises par lui ;

CONSIDÉRANT qu'afin de développer une stratégie de mécénat et de financement participatif visant à associer les acteurs privés (entreprises, fondations d'entreprises, associations, particuliers, etc.) au projet du Centre Schweitzer, et de monter des partenariats de qualité, il convient de dédier une personne à plein temps à ce poste, le sérieux et l'importance de la stratégie dépendant effectivement de la qualité de la démarche de recherche de partenariats pérennes,

VU l'avis du Comité Technique commun en sa séance du 08/10/2020.

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE le recours au contrat d'apprentissage pour contribuer à la mise en œuvre d'une stratégie de mobilisation de donateurs particuliers et entreprises (mécénat et financement participatif),

DECIDE de conclure dès la rentrée scolaire 2021/2022, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de poste	Diplôme	Spécialité	Durée de la formation
Culture – Centre Schweitzer	1	Niveau 6 ou 7	Commerce, communication, marketing, valorisation des territoires gestion et conduite de projets.	1 an

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets successifs,

AUTORISE Mme le MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage, ainsi que la convention conclue avec le Centre de Formation d'Apprentis.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 16	Dont procurations : 6
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 17
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOLE

EXTRAIT N°2021.00088
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations(s) : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

ORGANISATION RENTRÉE SCOLAIRE 2021

Mme Audrey WENSON rejoint la séance, le nombre de votant est de 22 (17 présents + 5 procurations.

Mme le MAIRE explique à l'Assemblée que par délibération du 22 février 2021, le Conseil Municipal donnait son accord pour le renouvellement de l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021 pour les 3 écoles de Kaysersberg Vignoble à savoir l'école Les Hirondelles à Sigolsheim, l'école Les Crécelles à Kientzheim et l'école Jean Geiler à Kaysersberg, en gardant la même organisation.

Après réflexion concernant l'organisation du transport scolaire dans le but d'optimiser les coûts et les circuits, et après concertation avec les directrices des écoles de Kientzheim et de Kaysersberg, un nouveau cadre horaire a été proposé aux conseils d'école qui l'ont approuvé le 5 juillet. Ainsi, compter de la rentrée 2021 les horaires seraient les suivants

- Pour l'école Jean Geiler à Kaysersberg : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15
- Pour l'école les Crécelles à Kientzheim : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h20 à 15h50

Pour information, les horaires de l'école les Hirondelles à Sigolsheim restent inchangés à savoir : les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h15 à 15h45

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur l'organisation de la semaine scolaire à partir de la rentrée 2021

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

RECU EN PREFECTURE

Le 16 juillet 2021

VIA DOTÉLEC - Dematis

068-200052603-20210712-020210008810-0E

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DONNE son accord pour changement d'organisation de la semaine scolaire à l'école Geiler à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12h et de 13h45 à 16h15, et à l'école les Crécelles à Kientzheim à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h20 à 15h50 à compter de la rentrée 2021.

CONFIRME que l'organisation de la semaine scolaire à l'école Les Hirondelles à Sigolsheim reste inchangée à savoir les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h10 à 11h40 et de 13h15 à 15h45.

CHARGE Mme le MAIRE ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 17	Dont procurations : 5
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *Martine Schwartz*
Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
 DU HAUT-RHIN

 ARRONDISSEMENT
 DE COLMAR-
 RIBEAUVILLE

 Nombre des membres
 du Conseil Municipal
 Elus : 29
 En fonction : 29
 Présents : 17
 Procurations : 5
 Excuses : 1
 Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00089
 du registre des délibérations du Conseil Municipal

 Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLIUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)s excuse(e)s : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
 Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
 Date de convocation : 06 juillet 2021

PRÉVENTION CONTRE LES INONDATIONS - ACQUISITION D'UN BIEN

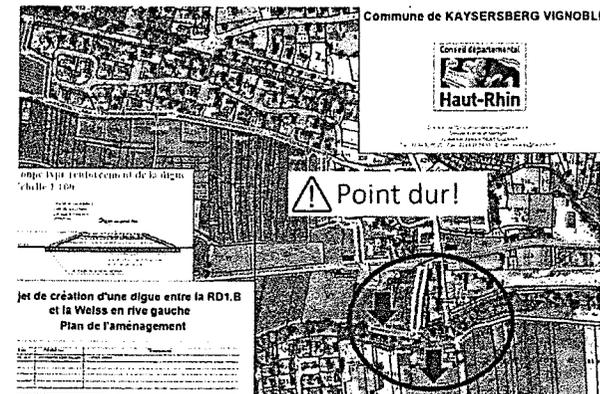
M. Michel BLANCK, adjoint au maire, explique que dans le cadre du règlement de la succession « Straussgilt », les héritiers ont été informés par Rivières de Haute Alsace de la localisation en zone bleu foncé de l'immeuble. Cela rendra toute transformation, extension ou réhabilitation impossible.

De plus, dans le cadre du projet global de protection contre les crues et les eaux de ruissellement de Kaysersberg Vignoble et d'Ammerschwih, il est prévu de créer une digue au sud de la RD le long de la distillerie, dans le but de diriger les eaux vers un « champ d'épandage » au sud est après le pont de la distillerie à Sigolsheim.



Du fait de la présence de la distillerie en rive gauche et du quartier des fleurs en rive droite, le passage est très contraint et les berges devront être consolidées avec du béton à ces endroits. La démolition de la Maison Straussgilt permettrait de diminuer le niveau de contrainte à cet endroit stratégique.

Aménagements de digues le long de la Weiss (SIGOLSHEIM)



Les domaines ont estimé la valeur de la maison à 48.000 € et les membres de la succession ont demandé via leur Notaire, à ce que les collectivités confirment leur volonté d'acquérir la maison à ce montant.

Dans la mesure où les aménagements, qui seraient réalisés par Rivières de Haute Alsace, contribuent à la protection de Sigolsheim et d'Ammerschwih, il a été convenu que les frais d'acquisition seraient supportés au tiers par chacune des trois entités, Kaysersberg Vignoble se chargeant de l'acquisition dans la mesure où la maison se situe sur son ban communal.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU l'avis des domaines en date du 19 juin 2020

CONSIDERANT qu'il est impératif de disposer de la maîtrise foncière dans les secteurs qui feront l'objet d'aménagements de protection contre les inondations et les eaux de ruissellement

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la proposition d'acquisition de la « Maison Straussgilt » à savoir la parcelle N°15-151 d'une surface de 6 ares située 10 rue du vieux moulin à Sigolsheim pour un montant de 48.000 €, droits de mutation, frais et émoluments en sus

RECU EN PREFECTURE
 Le 16 juillet 2021
 VIA DOTELEC - Dematis
 066-200052603-20210712-D20210008910-DE

SOLLICITE la participation de la commune d'Ammerschwihr et du Syndicat Fecht Aval Weiss pour le financement de cette opération, chaque collectivité intervenant pour un tiers du montant total de l'opération

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire, en particulier l'acte notarié à intervenir.

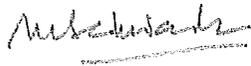
VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 17	Dont procurations : 5
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.

Le Maire,

Martine SCHWARTZ



DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 17
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00090
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)(s) : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoît KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)(s) excuse(e)(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)(s) : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magali GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

DOMAINE PUBLIC - TARIFS 2021

Mme Marie-Paule BALERNA, adjointe en charge du Domaine public et du cadre de vie expose :

Par délibération du 7 juin 2021, le conseil municipal a décidé d'accorder la gratuité de l'occupation du domaine public

- o du 1er janvier 2021 au 19 mai 2021 pour les bars et restaurants
- o du 4 avril 2021 au 19 mai 2021 pour les commerces non essentiels au sens du décret du 29/10/2020 modifié par le décret du 19/03/2021
- o Jusqu'à la fin des limitations de jauge pour les extensions de terrasses

Si depuis le 30 juin, les restaurants ont pu rouvrir à 100 % de leur capacité d'accueil théorique, il n'en reste pas moins que cette dernière est souvent moindre qu'avant la crise sanitaire, l'application des gestes barrière et des règles de distanciation imposant la suppression de couverts.

De plus, les clients semblent aujourd'hui préférer manger en terrasse plutôt qu'à l'intérieur.

Pour l'ensemble de ces raisons, les restaurateurs, par l'intermédiaire de leur syndicat professionnel, l'UIMH, ont sollicité auprès de la municipalité la prorogation des mesures d'extension de terrasse jusqu'au 31 octobre.

Dans le souci à la fois de soutenir les professionnels et de limiter la gêne aux résidents de l'hyper centre, il vous est proposé de proroger les autorisations d'extension de terrasse et la gratuité de cette occupation pendant la période de piétonisation de la grand 'rue durant l'été, à savoir jusqu'au 5 septembre 2021.

RECU EN PREFECTURE
Le 16 juillet 2021
VIA DOTELEC - Dematis
068-200052603-20210712-D20210009010-0E

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE de proroger la gratuité des extensions de terrasses sur le domaine public accordées pour compenser les limitations de jauge jusqu'au 5 septembre 2021.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 17	Dont procurations : 5
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Martine SCHWARTZ

DEPARTEMENT
DU HAUT-RHIN

ARRONDISSEMENT
DE COLMAR-
RIBEAUVILLE

Nombre des membres
du Conseil Municipal
Elus : 29
En fonction : 29
Présents : 17
Procurations : 5
Excuses : 1
Absents : 6

REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE

EXTRAIT N°2021.00091
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 juillet 2021

Le 12 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mme Martine SCHWARTZ, Maire
Présent(e)s : Mme Martine SCHWARTZ, M. Bernard CARABIN, M. Benoit KUSTER, Mme Marie-Paule BALERNA, M. Michel BLANCK, Mme Agnès DENTZ, M. Vincent TEMPE, Mme Eliane STAHL, Mme Marie Odile STEINSULTZ, Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Philippe TEMPE, M. Eric HOOG, Mme Anne HILLBRAND, M. Patrick SCHIFFMANN, Mme Audrey WENSON (rejoint la séance au point : organisation rentrée scolaire 2021), M. Albino DA SILVA
Procurations : Mme Patricia BEXON donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ, M. Michel FRITSCH donne pouvoir à M. Bernard CARABIN, M. Gilles LONGHINO donne pouvoir à Mme Simone PULTAR WOLLUNG, Mme Nathalie FRITSCH donne pouvoir à M. Vincent TEMPE, Mme Zahia GHEDDAR donne pouvoir à Mme Martine SCHWARTZ
Absent(e)s excuse(s) : Mme Agnès CASTELLI
Absent(e)s : M. Patrick PETER, M. Henri STOLL (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Magall GILBERT, M. Hubert BECKER (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), Mme Nathalie TEBANO (quitte la séance au point : approbation de la séance du 28 juin 2021), M. Jean Yves BRIGNON
Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.
Date de convocation : 06 juillet 2021

BUDGET PRINCIPAL VILLE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

M. Benoit KUSTER, adjoint aux finances, explique qu'il est proposé une décision modificative n°1 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021, qui s'équilibre en recettes et dépenses à 38 000,00 €.

Cela résulte de la synthèse des éléments suivants :

- 1/ Inscription d'une annulation de recettes de vente de bois 2020 par l'ONF pour un montant de 3 250 €, financée par un redéploiement de crédits à partir du chapitre 011 « charges à caractère général ».
- 2/ Ajustements des crédits de certaines opérations d'équipement en fonction des attributions de marchés et des soldes d'opérations d'ores et déjà terminées
 - Opération 18304 PATRIMOINE HISTORIQUE : + 100 € afin de prendre en compte une révision de prix dans le cadre du DGD de maîtrise d'œuvre
 - Opération 18501 CHEMINS RURAUX : + 30 000 € afin de prendre en compte des besoins complémentaires d'interventions, en particulier la réparation de chemins dans le Schlossberg.
 - Opération 18502 VOIRIE SIGOLSHEIM : - 10 000 € ajustement de crédits (opération soldée)
 - Opération 19201 PARC MEDIATHEQUE : +30 000 € ajustement de crédits suite attribution des marchés, notamment pour la réfection du mur de clôture
 - Opération 19303 RENOV. ENERGETIQ. ECOLE GEILER : + 25 000 € permettant d'engager la totalité du marché de maîtrise d'œuvre et non pas seulement les sommes à payer en 2021
 - Opération 19304 CRECHE BRISTEL : -100 000 € ajustement de crédits suite à l'attribution des marchés

REÇU EN PREFECTURE

Le 15/07/2021

Appréhension Régionale

99_DE-068-200052693-20210712-0421_041-0E

- Opération 19306 LOCAL RESTOS DU CŒUR : -40 000 € ajustement de crédits suite à l'attribution des marchés
- Opération 21302 ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES : - 5 000 € ajustement de crédits (opération soldée)
- Opération 21303 PERICSOLAIRE KB STORES : - 9 000 € ajustement de (opération soldée)
- Opération 21304 RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM : + 33 300 € permettant d'engager la totalité du marché de maîtrise d'œuvre et non pas seulement les sommes à payer en 2021
- Opération 21310 GARAGE APPARTEMENT MEDIATHEQUE : + 22 000 € ajustement de crédits suite attribution des marchés
- Opération 21504 AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRI : - 7 400 € ajustement de crédits (opération soldée)
- Opération 21601 SKATE PARC SIGOLSHEIM : + 12 000 € ajustement des crédits suite aux choix des agrès après concertation avec les jeunes

3/ Inscription de l'acquisition de la maison Straussgilt (Opération 21401) pour un montant de 57 000,00 € financée pour deux tiers soit 38 000,00 € par des participations provenant de la commune d'Ammerschwihl et du syndicat Fecht Aval Weiss.

L'ensemble de ces mouvements est traduit comptablement dans les tableaux ci-après.

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
Chapitre / Article - Opération	Montant	Chapitre / Article - Opération	Montant
67 Charges exceptionnelles / 673 Titres annulés sur exercices antérieurs	3 250,00		
011 Charges à caractère général / 6238 Divers	-3 250,00		
Total dépenses :	0,00	Total recettes :	0,00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Opération - Chap/Article	Montant	Opération - Chap/Article	Montant
Opération 18304 PATRIMOINE HISTORIQUE - 23/2313 Constructions	100,00		
Opération 18501 CHEMINS RURAUX - 21/2151 Réseaux de voirie	30 000,00		
Opération 18502 VOIRIE SIGOLSHEIM - 23/2315 Installat*, matériel et outillage technique	-10 000,00		
Opération 19201 PARC MEDIATHEQUE - 23/2312 Agencements et aménagements de terrain	30 000,00		
Opération 19303 RENOV. ENERGETIQ. ECOLE GEILER - 20/2031 Frais d'études	25 000,00		
Opération 19304 CRECHE BRISTEL - 23/2315 Installat*, matériel et outillage technique	-100 000,00		
Opération 19306 LOCAL RESTOS DU CŒUR - 23/2313 Constructions	-40 000,00		
Opération 21302 ECOLE SIGOLSHEIM STORES MATERNELLES - 21/2188 Autres immobilisations corporelles	-5 000,00		
Opération 21303 PERICSOLAIRE KB STORES - 21/2188 Autres immobilisations corporelles	-9 000,00		
Opération 21304 RENOVATION ENERGETIQUE PERISCOLAIRE SIGOLSHEIM - 20/2031 Frais d'études	33 300,00		
Opération 21310 GARAGE APPARTEMENT MEDIATHEQUE - 23/2313 Constructions	22 000,00		
Opération 21401 MAISON STRAUSSGITL - 21/2138 Autres constructions	57 000,00	Opération 21401 MAISON STRAUSSGITL - 13/1328 Autres subventions d'équip. non transf.	38 000,00
Opération 21504 AMENAGEMENT 5 PLACES STATIONNEMENT PARKING MAIRIE - 23/2318 Autres immo. corporelles en cours	-7 400,00		
Opération 21601 SKATE PARC SIGOLSHEIM - 23/2313 Constructions	12 000,00		
Total dépenses :	38 000,00	Total recettes :	38 000,00

Total Dépenses	38 000,00
-----------------------	------------------

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 15/07/2021
Approuvé en vertu de l'art. 10 de la loi n° 2005-1021 du 26/08/2005 relative à la décentralisation

99_DE-068-20040526-05-20210712-2021_091-DE

Le document budgétaire est à disposition auprès du service des finances aux horaires d'ouverture.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

ENTENDU les explications du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales
VU l'instruction budgétaire et comptable M14

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative n°1 du budget principal de la ville telle que précisée dans le tableau ci-dessus.

CHARGE le Maire ou son représentant de l'exécution de la présente décision et l'autorise à signer tout document relatif à cette affaire.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 22	Dont présents : 17	Dont procurations : 5
POUR : 22	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire, *M. Schwartz*
Martine SCHWARTZ

REÇU EN PRÉFECTURE
Le 15/07/2021
Approuvé en vertu de l'art. 10 de la loi n° 2005-1021 du 26/08/2005 relative à la décentralisation

99_DE-068-20040526-05-20210712-2021_091-DE